

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publié avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

Paraissant le Samedi.

SOMMAIRE

ROME : notes du *Vaterland* et du *Tablet* ; mission de M. l'abbé Salvaire auprès du Pape ; décision de la S. C. des Rites. — CHRONIQUE DIOCÉSANE ET PROVINCIALE ; nomination ecclésiastique ; ordinations ; bénédiction de cloches à Saint-Vincent-de-Paul ; les sœurs du Bon-Pasteur. — L'ENCYCLIQUE AUX EVÊQUES PORTUGAIS. — EN DÉ-



SOMMAIRE

RIVE.—LIGUE CATHOLIQUE CONTRE L'ALCOOLISME.—NOUVELLES RELIGIEUSES : réouverture du séminaire de Cologne ; rapports entre le Vatican et la Prusse ; la messe rouge à Paris ; vote de la loi sur l'instruction primaire à la Chambre des députés en France.—UNE VIERGE INDIENNE.—PRIONS POUR NOS MORTS.

LE NUMÉRO

PRIX DE L'ABONNEMENT

LE NUMÉRO

2 Cents Une piastre par an, payable d'avance. 2 Cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Permis d'imprimer : † EDOUARD-CHS, Archevêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à
MM. EUSEBE SENÉCAL & FILS, et pour la rédaction à **M. P. DUPUY**
 Bureaux : No 20, rue Saint-Vincent, Montréal

PRIÈRES DES QUARANTE HEURES.

DIMANCHE,	14	NOV.	—Sainte-Sophie.
MARDI,	16	“	—Saint-Vincent (Ile Jésus).
JEUDI,	18	“	—Saint-Anicet.
SAMEDI,	20	“	—Sainte-Brigide.

ÉTÉS DE LA SEMAINE.

DIMANCHE,	14	NOV.	—Vingt-deuxième d. après la pentecôte. Du Dimanche, semid, ornements verts.
Lundi,	15	“	—Sainte Gertrude, V, doub., orn blancs.
Mardi,	16	“	—Saint Josaphat, E. M., doub., orn rouges.
Mercredi,	17	“	—S. Grégoire le <i>Thau.</i> , E. C., s., orn blancs.
Jeudi,	18	“	—Déd. de la B. de SS. Pierre et P., d, o. blancs.
Vendredi,	19	“	—Sainte Elisabeth, Ve., d., ornements blancs.
Samedi,	20	“	—St Félix de <i>Valois</i> , C. double, orn blancs.

OFFICES EXTRAORDINAIRES.

LONGUEUIL.—Dimanche 14, bénédiction de cloches.

HOTEL-DIEU.—Mardi 16, profession religieuse.

SAINTE-CROIX.—Mercredi 17, profession religieuse.

SAINTE-JEAN-DE-MATHA.—Mercredi 7, Bénédiction de cloches.

Dimanche 14.—Solennité des titulaires des églises paroissiales de Saint-Théodore, à Cherstsey, et Saint-Stanislas de Kostka.

ROME.

Mécredi 20 octobre, Sa Sainteté Léon XIII est descendu dans la Basilique Vaticane—les portes étant fermées—pour y faire une des visites du jubilé. Sa Sainteté était accompagnée des prélats et des personnages de son entourage.

Les pèlerins hollandais, avant de quitter Rome, ont eu la consolation d'être admis à assister à la messe célébrée par le Souverain-Pontife dans sa chapelle privée et à recevoir de sa main la sainte communion.

Après la messe, Sa Sainteté a reçu les pèlerins dans la salle du Trône et leur a remis à chacun un précieux souvenir de leur pèlerinage.

Le *Vaterland* relate le bruit d'après lequel plusieurs puissances auraient accueilli favorablement la note du Vatican sur l'anti-cléricalisme en Italie. Ces puissances auraient déclaré reconnaître la gravité de la situation du Pape à Rome.

Le *Tablet* de Londres proteste lui aussi contre le mouvement anti-clérical en Italie. Il montre que la guerre contre la Papauté atteint les catholiques du monde entier, et il les engage à surveiller de près ce qui se passe actuellement en Italie afin de se préparer à faire face à toutes les éventualités.

Le correspondant romain du *Journal de Genève* avoue qu'à l'exception d'une *petite minorité* qui a le don de se passionner à froid même quand ils se tiennent tranquilles, contre les Jésuites, les prêtres, les moines et les nonnes, histoire de se vanter ensuite d'avoir fait avorter leurs complots liberticides rien qu'en criant : *Caveant consules !* la population italienne est restée étrangère à l'agitation anti-cléricale, si étrangère, que les *meetings* que l'on préparait pour faire suite à ceux de Bologne, de Florence, de Sienne, de Turin et de Livourne, viennent d'être décommandés. Les promoteurs de ces sortes de démonstrations s'aperçoivent que l'heure n'est pas propice.

M. l'abbé Salvaire, missionnaire lazariste, a été envoyé spécialement auprès du Pape par les évêques de la République Argentine, afin de solliciter la bénédiction du Souverain-Pontife pour une couronne d'or destinée à la statue de Notre-Dame de Lujan, près Buenos-Ayres, qui est l'objet d'un culte extraordinaire parmi les Argentins. Le Saint-Père a daigné bénir lui-même la magnifique couronne d'or et a délégué l'archevêque de Buenos-Ayres, pour couronner, en son propre nom, la Vierge miraculeuse de Lujan, accordant, en outre, d'importants privilèges pour cet anti-que sanctuaire.

Notre Saint-Père le Pape a ratifié la décision de la Sacrée-Congrégation des Rites relativement à la prochaine béatification de six prêtres franciscains : Emmanuel Ruiz, Carmel Botta, Englebert Kolland, Nicanor Mianio, Nicolas Alberca, Pierre Soler, et deux frères laïcs, François Pinazo et Jacques Fernandez. Ils habitaient le couvent de Damas, lorsque le 7 juillet 1860, les Mahométans, toujours remplis de fureur contre la divinité de Jésus-Christ, égorgent un nombre considérable de chrétiens, et, pendant la nuit se ruent sur le couvent des Franciscains, accablent les religieux d'horribles outrages et vomissent contre la religion chrétienne et ses saints mystères les plus affreux blasphèmes. Ils passent ensuite aux flatteries ; mais cette tactique restant sans effet, ils en reviennent aux menaces. L'héroïque constance des Franciscains soutient vaillamment ce nouvel assaut ; aussi sont-ils torturés et mis à mort dans d'indicibles tourments.

CHRONIQUE DIOCESAINE ET PROVINCIALE

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal en date du 4 novembre 1886 :

Monsieur A. Baril a été nommé curé de Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies.

Sa Grandeur Mgr de Montréal a fait dimanche dernier, à la grand'messe, à l'église paroissiale de Saint-Joseph les ordinations suivantes :

Tonsure.—RR. PP. J. B. Choinière, Will. Kelly et P. Lyman, C. S. C.

Diaconat.—R. P. Pierre-Marie, Trappiste.

Prêtrise.—M. E. J. B. Lachapelle, Montréal.

Le sermon a été prêché par M. l'abbé Bruchési.

Le même jour Mgr l'Archevêque se rendait à l'église Saint-Vincent-de-Paul pour faire la bénédiction de quatre cloches, dont trois sont destinées à l'église et la quatrième au couvent de cette paroisse.

Une adresse fut présentée à Sa Grandeur à son arrivée, par M. J. U. Emard, avocat.

M. Colin, supérieur du Séminaire, fit ensuite le sermon après lequel Monseigneur procéda à la bénédiction des cloches.

Les cloches de l'église qui donnent le *fa*, le *sol* et le *la*, pèsent 3,150, 2,200 et 1,650 livres. Celle du couvent est du poids de 305 livres.

Lundi, Mgr de Montréal a administré le sacrement de la confirmation à Ste-Darie (prison des femmes).

Cette prison est confiée aux soins des sœurs du Bon-Pasteur,

qui apportent à cette difficile tâche l'abnégation, le courage et le zèle que seule peut inspirer la divine Charité, celle du Verbe de Dieu.

Quelques notes historiques sur les sœurs du Bon-Pasteur—dont le titre canonique est *Congrégation de Notre-Dame de Charité*—intéresseront certainement nos lecteurs, et concilieront à cette œuvre si chère au cœur du divin Sauveur les sympathies des personnes pieuses et zélées pour le salut du prochain.

Cet ordre religieux doit sa fondation au V. Eudes, qui a inauguré la dévotion publique au saint Cœur de Marie, et a été l'un des plus ardents propagateurs de la dévotion au Sacré Cœur de Jésus.

Comme il prêchait une mission dans la ville de Caen en 1640, des femmes coupables furent si touchées de ses discours qu'elles vinrent le prier de leur donner un lieu de refuge pour faire pénitence. Il les confia d'abord à quelques personnes dévotes, puis, le 25 novembre 1641, il les réunit, dans une maison qu'il loua, sous la conduite de quelques pieuses filles. Trois ans plus tard, le 16 août 1644, il obtint que trois religieuses de la Visitation de la même ville vinssent prendre la direction de la communauté naissante. Au mois de février 1645, il lui donna le nom de *Congrégation de Notre-Dame de Charité du refuge*, la règle de la Visitation et l'habit blanc, qui, dans sa pensée, devait marquer la pureté dont ses religieuses doivent faire une profession spéciale afin de mieux combattre, dans le cœur des pénitentes, le vice opposé. Le 2 janvier 1666, cette congrégation fut érigée en ordre religieux par une bulle du pape Alexandre VII. C'est alors que le V. Eudes voulut consacrer ses religieuses au saint Cœur de Marie. Il leur ordonna de célébrer la fête de ce saint Cœur chaque année, au 8 février, et composa à cet effet un office qui a été approuvé par les Souverains-Pontifes.

L'ordre était beaucoup étendu et rendait partout les plus précieux services, lorsque la Révolution vint fermer toutes ses maisons. Après que la paix fut revenue, les maisons de Caen, de Rennes, de Guingamp, de La Rochelle et de Tours purent seules se reconstituer.

En 1829, le monastère de Tours envoya à Angers une colonie qui devait prendre une extension merveilleuse et donner à l'œuvre du V. Eudes comme une nouvelle vie.

Jusqu'à-là tous les monastères de l'ordre de Notre-Dame de la Charité du refuge étaient restés, à l'exemple des anciens ordres religieux, indépendants les uns des autres. Ils n'étaient unis que par les liens de charité qu'établissent une origine, une fin et des règles communes, et qu'entretiennent des correspondances régulières. En 1835, le pape Grégoire XVI établit que toutes les communautés qui étaient sorties du monastère d'Angers ou qui en sortiraient par la suite, seraient gouvernées par une supérieure générale résidant dans la maison-mère. Il voulait qu'aussi réunies et

soumises à une direction commune, ces communautés eussent plus de force pour faire le bien, et qu'un noviciat nombreux et bien formé permit de multiplier ces pieux établissements où le repentir peut trouver la persévérance.

Les vues du Souverain-Pontife se réalisèrent au-delà de toute espérance. Aujourd'hui, d'après le travail publié en 1830 par M. Keller sur les Ordres religieux, la maison-mère d'Angers gouverne 130 monastères, dont 33 en France, compte 3.000 membres et protège la vertu de 20.000 personnes.

Ce fut le 11 juin 1844, sur la demande de Mgr Bourget qui voulait doter son diocèse d'une communauté dont la vocation spéciale fut de convertir les femmes entrées dans une vie de désordre, et de préserver les jeunes personnes et les enfants exposés à se perdre, que quatre religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur arrivèrent à Montréal.

Ces quatre Sœurs, arrivant dans notre ville pour fonder une maison de leur Ordre, venaient d'Angers ; elles se nommaient : *Marie Fisson*, dite Marie de Ste-Céleste, supérieure ; *Eliza Chaffoux*, dite Marie de St-Gabriel, Assistante ; *Alice Ward*, dite Marie de St-Ignace, et *Alice Andrews*, dite Marie de St-Barthelemy.

De 1844 à 1847, les Sœurs du Bon-Pasteur habitèrent au faubourg Québec une maison en bois, dont leur avait fait présent M. Arrand, prêtre de St Sulpice. En 1847, elles prirent possession au coteau Barron, d'un beau monastère en pierre, don de Mme D. B. Viger, épouse de l'honorable D. B. Viger.

Pendant le typhus de 1847, les Sœurs du Bon-Pasteur recueillirent et gardèrent dans leur maison 74 pauvres orphelines qu'elles confièrent ensuite aux Sœurs de la Providence.

De nos jours les Sœurs du Bon-Pasteur possèdent quatre établissements dans le diocèse.

En terminant ces courtes notes nous dirons avec l'auteur des *Servantes de Dieu en Canada* : " Que penser des Religieuses qui choisissent la compagnie des personnes les plus dégradées de leur sexe, afin de rapporter au bercail ces brebis égarées ; la vertu recherchant le vice, la pudeur sollicitant le dévergondage par charité, au lieu de le fuir par cet instinct naturel à l'âme honnête, et les plaies les plus repoussantes du corps ne demandent-elles pas moins de courage à soigner que la gangrène morale des cœurs ? "

L'Union catholique a inauguré, dimanche dernier, la série de ses réunions d'hiver par une conférence de M. J. Desrosiers sur le cardinal Deschamps, archevêque de Malines.

Demain dimanche, fête de la dédicace de l'église de Notre-Dame de Pitié, il y aura, dans cette église, grand'messe à 7½, vêpres à 2½, suivies d'un sermon, du salut et de la bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Le neuvième opuscule du *Propagateur de la Dévotion à sainte Philomène au Canada*, que nous venons de recevoir est très intéressant. Il contient une lettre d'un curé de Belgique sur la protection de la sainte dans les embarras scolaires ; l'œuvre de Ste-Philomène à Paris, et l'éducation des enfants ; et les pèlerinages au sanctuaire de Ste-Pétronille de Beaulieu, en 1886.

Ces pèlerinages, déjà nombreux en 1886, se sont considérablement augmentés cette année. Du 18 mai au 13 octobre, environ quatre mille personnes sont allées rendre à sainte Philomène leurs pieux hommages, soit pour la remercier de précieuses faveurs attribuées à son intervention, soit dans l'espoir d'obtenir par son intermédiaire, quelque grâce spirituelle ou temporelle.

L'ENCYCLIQUE AUX ÉVÊQUES PORTUGAIS

Dans un remarquable article, le *Moniteur de Rome* commente cette belle encyclique. Il parle d'abord de l'*Eglise et des partis politiques*, puis des *Conseils de Léon XIII* et enfin de la *Presse*. Nous reproduisons cette dernière partie :

La presse.

“ Les enseignements de l'acte pontifical se ferment sur l'utilité et les lois de la presse catholique. C'est là une des idées chères au cœur du Pape. Il encourage cette avant-garde de l'Eglise à l'égal d'une puissance incomparable, mais qu'il faut modérer, guider par le respect hiérarchique et les lois de la justice. Aucun pays, plus que le Portugal, n'a besoin de cette recommandation. M. Woerl ne compte en 1877 qu'un seul grand organe de la politique, et encore cet organe est-il au service presque exclusif d'une dynastie : la *Nação* (1). Il attribue cette lacune à la domination anglaise, à la franc-maçonnerie, à l'apathie du clergé et à la division des évêques. Il y a en Portugal des Revues hebdomadaires, des organes de moindre importance, le *Dirito* de Porto, l'*União catholica* de Braga, le *Bem publico*, la *Fe catholica*, l'*Os Filhos de Maria* à Braga ; mais ces publications n'exercent pas l'action nécessaire. Depuis 1877, de nouvelles créations ont un peu comblé cette lacune. La Revue *A Voz de Christão* de Porto et maintenant les *Instituições catholicas* traitent avec un talent sérieux les questions vivantes du jour. A Porto, la *Palavra* essaie de copier le type du journal exclusivement au service de l'Eglise, renseignant sur le cours des choses dans toute l'Europe ; vif, d'une allure légère, donnant le ton juste, dégagé de toute compromission politique qui entrave et affaiblit. Mais que ces efforts sont isolés ! Quelle infériorité en regard de la presse des autres pays ! Pour être juste, il faut reconnaître que le journalisme libéral n'est guère mieux organisé. Le journal le plus important de Lisbonne n'est-il pas un journal plus commercial que politique ?

(1) *La Presse catholique en Europe*—1877. Würzbourg.

Le Portugal écouterait la voix de Léon XIII. Organiser autour de l'Eglise la garde brillante des *zouaves* littéraires ; en faire le premier bataillon de l'armée catholique, tel est le désir du Pape. C'est là une œuvre de salut. Renan (1) a appelé la Papauté et le journalisme les deux plus grandes forces du monde moderne. C'est peut-être une force négative, souvent destructrice, un peu corrosive, mais quelle expansion n'a pas le journal ? Il est devenu non seulement une arme, mais une puissance indépendante. La diplomatie, la politique, les partis, tous s'en servent comme du levier d'Archimède. La brochure a tué le livre, le journal tue la brochure, il remplace presque tout. C'est comme la cloche de tous les jours qui appelle le monde au spectacle des choses. L'homme d'Etat le plus illustre est celui-là même qui jongle le plus avec le journalisme.

“ Le bureau de la presse tel que M. de Bismarck l'a organisé, est un chef-d'œuvre d'influence (2). Le chancelier méprise le journalisme, mais il sait s'en servir. Avec ses organes officiels, avec les communications à tous les organes de parti, avec ses colonnes payées périodiquement jusque dans la presse démocratique, il fait l'opinion, il menace, il brise, il dirige. La diplomatie elle-même n'a-t-elle pas besoin de s'appuyer sur les courants populaires ? Et l'opinion publique n'est-ce pas la manifestation du journalisme ?

“ De nos jours, nous ne comptons que si nous sommes une puissance, une force vivante et publique. L'exemple de l'Allemagne est topique. Il y a quelques années, la presse catholique allemande n'était qu'à l'état d'embryon. Dès 1861, le coup de clairon fut donné (3) mais en 1870, un seul grand organe, la *Gazette populaire de Cologne*, ralliait les troupes religieuses. Depuis, le Centre a fait des prodiges de patience et d'habileté ; chaque ville de province, même la moins importante, a son organe. Du haut en bas de l'échelle sociale, il a organisé une hiérarchie de journaux : journaux scientifiques, journaux littéraires, journaux quotidiens, journaux hebdomadaires, journaux politiques, journaux populaires (4). Cette presse répond à tous les besoins. Le paysan, l'ouvrier, le savant, l'homme politique, tous sont enrégimentés dans cette organisation savante. Tout le monde lit en Allemagne, et comme les catholiques lisent la presse religieuse, qui est alerte, vivante, d'une verve intarissable, le Centre a une assiette solide dans le pays. Voilà un des engins de la puissance religieuse, en Prusse. Pourquoi ne suit-on pas cet exemple ? Les difficultés sont-elles plus nombreuses, plus pénibles à surmonter dans le Portugal ? Nous ne le croyons pas. Pauvre, le budget

(1) *Mélanges*.

(2) Busch.—*Notre Chancelier*.

(3) Niedermayer.—*La Presse*.

(4) Voir les ouvrages successifs de Woerl sur l'*Organisation de la presse catholique, dans les diverses provinces allemandes*.

grevé de tous les sacrifices nécessités par le *Kulturkampf*, l'Église allemande a payé de son sang. Elle a agi. Des évêques ont pris la plume, comme jadis les croisés ont pris l'épée. Les prêtres ont collaboré gratuitement. Qui livrait une variété, qui une correspondance, qui un article, qui des renseignements. De cette union des efforts : il est résulté que, dans aucun pays, la presse catholique n'a autant d'expansion et n'est aussi peu coûteuse.

“ Le Portugal a des ressources plus nombreuses : il saura entrer dans cette voie féconde. Aussi longtemps que, dans la vie littéraire et politique, les catholiques ne sont pas au niveau général, ils ne compteront pas dans la vie générale. Le journal est le moyen, employons-le.

“ Mais plus, il représente une force immense, plus ses devoirs sont haut placés. C'est pourquoi Léon XIII ne cesse de tendre à élever le niveau intellectuel et moral de la presse religieuse ; à atténuer les défauts inhérents à cette institution, à dicter les conditions et les lois d'une activité sainement fructueuse.

“ Dans l'Encyclique *Pergrata Nobis*, il résume ces leçons dans cette trinité : modération, prudence, charité.

“ La modération, ce beau mot latin qui veut dire l'aristocratie de l'esprit et du cœur, a été souvent bafouée, ridiculisée. On l'a fait synonyme de lâcheté et de demi-trahison. Elle est devenue un de ces mots que des écrivains catholiques n'ont presque plus le courage d'employer. Véritable confusion de Babel ! La modération, c'est l'équilibre, c'est le jeu régulier des facultés, c'est la domination de soi-même, c'est la compréhension juste et complète des choses : c'est la résultante de ces qualités. Rien n'est plus difficile que la modération, comme rien n'est plus fécond et plus grand. Elle suppose une nature saine, un jugement ferme, du bon sens doublé de vertu, des connaissances approfondies. Les modérés sont les forts. Ils ont le ton juste, ils ne connaissent ni les exagérations dangereuses, ni les confusions regrettables. Œuvre hâtive, le journalisme de sa nature n'aime pas cette noble dame. Il est trop facilement une école de scepticisme bavard, de *superficialité*, de déséquilibre. C'est, selon l'expression pittoresque de Mme Schwetschne (1), le *riennisme* littéraire. De là l'assainissement devenu nécessaire de cette institution ; de là le besoin de réagir. Fuir les polémiques irritantes, exposer plutôt les grandes questions et les vérités religieuses dans toute leur force et leur éclat, nous semble la meilleure manière de réaliser le vœu de Léon XIII. Renseigner, éclairer, persuader, c'est là tout le secret du journal. Renseigner, est plus difficile, vu la modicité de nos ressources, mais il importe que la valeur positive contrebalance les ressources plus riches de nos adversaires.

“ Cette noblesse de langage, cette justesse de ton et de jugement, ce respect de soi-même, cette affirmation sereine et ferme de la vérité catholique, qui, selon Guizot, est la meilleure apologie, toutes

(1) *Lettres* par M. de Falloux.

ces formes diverses de la modération replaceront le catholicisme au premier rang. Plus que personne, le journaliste catholique a besoin de ces qualités.

“ A l'égal de la modération, la prudence, le mot et la chose, a perdu de son antique prestige. On l'a mis à l'*index* dans certaines occurrences. Prudent et habile : c'était une des grandes injures. On avait oublié que la prudence est une vertu cardinale. C'est pourquoi Léon XIII la remet en honneur, comme d'autres grandes et belles choses qui étaient tenues sous séquestre. Qu'est-ce que la prudence, d'après les philosophes, sinon le choix moral et honnête des moyens les plus aptes à atteindre son but ?

“ Dans l'entraînement de la lutte et l'exaltation de la polémique, cette vertu sévère n'est pas trop respectée. Ici, pour plus de clarté, il importe de distinguer deux sortes de journaux : les journaux de parti qui servent aussi la religion et l'Église ; et les journaux purement religieux. La prudence des premiers consistera à ne jamais mêler confusément la religion à des intérêts secondaires ; à ne pas traiter cette reine comme une vile servante. La prudence des seconds est moins onéreuse.

“ Bien choisir le terrain de la lutte ; ne livrer à l'adversaire aucun prétexte pour vous surprendre ; ne pas soulever des questions irritantes et personnelles ; ne pas transformer surtout des affaires secondaires, accidentelles, purement historiques en questions de principes ; ne pas confondre la vérité dogmatique et morale avec les opinions changeantes ; combattre le bon combat, non pas au nom de jugements personnels, mais au nom de Dieu, de l'Église et de la vérité objective : voilà le rôle du publiciste catholique. Il est austère, mais beau et grand. Ce qui a fait un mal irréparable dans ce siècle, ce sont les confusions et les compromissions. On perd des batailles plus par les fautes propres que par l'habileté et la supériorité de l'ennemi. Léon XIII a mis le doigt sur la plaie. Il a fait acte de sauvetage intellectuel.

“ Dans la vie publique, la charité, c'est la justice et la vérité avec le respect d'autrui. Engin de démolitions, le journal est une arme à double tranchant. Sous ce rapport, jugeons les autres par nous-mêmes.

“ Ce qui indigné le plus, ce qui nous fait mépriser l'ennemi, ce sont les accusations fausses et injustes. Quand on nous appelle des fanatiques, des intolérants, des ignares, des suppôts d'inquisition, des ennemis de la liberté politique, les traitres de la patrie et les exploités du pauvre, nous dédaignons et nous passons. N'oublions pas que nos adversaires nourrissent le même sentiment, lorsque nous leur endossons des laideurs qu'ils n'ont pas.

“ Le ridicule est une arme dangereuse. Trop critiquer nuit. Si nous voulons qu'on nous respecte, respectons les autres. La discussion loyale suffit ; et quand l'ennemi insulte et devient grossier, n'ayons pas ces scories et ces verrues littéraires.

“ Entre nous, la charité a quelquefois beaucoup souffert. Les

luttres fratricides ont été notre honte et notre faiblesse. Les ennemis le savent. On a vu, dans un petit pays, un gouvernement soulever un journalisme à la verve étincelante, pour semer la division entre les catholiques ; on a vu, en France, la plus belle école religieuse, en se divisant et en se combattant avec acharnement, finir dans l'impuissance ; on a vu, la suspicion succédant à la charité et à la justice, tuer tous les plus beaux talents, briser des carrières, amoindrir l'action catholique. Trêve à ces acrimonies ; silence sur ce passé : *Excelsior !*

“ Unies au respect hiérarchique, ces trois vertus, la modération, la prudence et la charité formeront la couronne du journaliste.

“ Nous, journalistes, nous remercions le Pape de l'intérêt qu'il porte à notre cause et des sages conseils qu'il nous dispense. Sa voix a trouvé de l'écho. En Autriche, en Hongrie, en France, en Espagne, le cardinal Simor, le cardinal de Vienne, l'épiscopat espagnol et français, tous approprient les recommandations du Pape aux besoins particuliers des provinces ecclésiastiques. La presse elle-même s'est corrigée de ses défauts. La paix commence à renaître, le ton s'élève, le journal se multiplie. Quand ce mouvement aura grandi, l'Eglise verra des jours meilleures.”

EN DÉRIVE.

Regardez ce sombre spectacle, entre une mer à peine calmée et un ciel bas, encore tout chargé des débris d'un orage, flotte une épave, un tronçon de mât, et sur cette épave un matelot mourant se laisse aller à la dérive. Les oiseaux de mer, flairant le cadavre, volent entre les nuages et l'eau.

Ce tableau a fait sensation au Salon de cette année. N'est ce pas là, en effet, l'image de la situation où va la France ?

Que reste-t-il de ce beau pays de France dont les grandeurs disparaissent une à une sous les tempêtes de la Révolution ?

Tout ne va-t-il pas en dérive ?

* * *

En dérive la foi et les mœurs de nos pères ! Jadis le peuple était croyant, et dans sa foi il puisait la force de vaincre ses passions ; dans l'espérance des biens éternels, il savait se contenter du fruit de son labeur quotidien. Aujourd'hui, sous le flot montant des feuilles immondes, remplies de blasphèmes et de scandales, il n'aspire plus qu'à l'argent et aux jouissances d'en bas. Des attentats inouis, révoltants, semblables à ceux qui attirèrent sur les villes de la vallée du Jourdain le déluge du feu qui les engloutit sous un lac de bitume, se commettent à Paris, en plein jour, et si quelques journaux s'en affligent et les déplorent, il y en a qui osent en rire ! Arrivé tout en bas, l'homme n'a plus que le mépris, le sarcasme. C'est le rire de Satan.

En dérive le droit ! La propriété n'est plus qu'un vain mot, quand le pouvoir viole le domicile privé, foule aux pieds tous les contrats et tous les engagements, pénètre comme un voleur chez les particuliers en crochétant les portes, expulse les propriétaires, et se sert pour cette besogne de la force armée du pays. La sûreté de l'individu est-elle garantie, quand des ouvriers en révolte massacrent un patron presque sous les yeux de la force publique sans qu'elle bouge ? et quand c'est la force publique elle-même qui frappe un homme dans sa maison et fusille des femmes, comme à Château-Vilain, aux applaudissements de la majorité ? Ne parlons pas de la magistrature. On avait des juges autrefois. Il n'y a aujourd'hui que des valets du pouvoir.

En dérive la charité ! La France chrétienne avait fondé des hôpitaux, et les légions de vierges, vouées au service des pauvres, consolèrent les malades et les soignaient. Les attentions et le dévouement de la Sœur de Charité ramenaient la confiance dans les cœurs souffrants et les rapprochaient de Dieu. Le Crucifix parlait aux yeux quand la Sœur n'était pas là. On a brisé le Crucifix et chassé la Sœur. Et le pauvre malade, sans consolation et sans Dieu, n'a pas même le droit de se plaindre. Quant à la bienfaisance, qui prétend remplacer la charité, c'est une coureuse de fêtes, qui devient de plus en plus caboline. N'en parlons pas.

En dérive les finances ! Ecrasée par le vainqueur, la France a subi la loi du plus fort, elle a payé cinq milliards de rançon. Pour subvenir à la contribution de guerre, il fallut de nouveaux impôts. Après cela l'ordre et l'économie étaient nécessaires pour rétablir l'équilibre. Mais les affamés du pouvoir s'inquiètent peu de l'avenir. Le gouffre une fois ouvert ne s'est plus fermé. Plusieurs milliards de dettes ont été faits en pleine paix, sans motif sérieux qui puisse excuser ces folies. Le libre échange a tué la culture ; l'industrie ne peut soutenir la concurrence de l'étranger. Le commerce fait faillite et se meurt.

En dérive la loi ! C'était jadis l'expression de la justice, la garantie du droit et de la liberté. Ce n'est plus aujourd'hui que l'expression de *la volonté du plus grand nombre*. De justice, il n'en est plus question. C'est au nom de la loi qu'on défend aux hommes de prier de vivre ensemble et de prier en commun ; qu'on ferme les convents et chapelles, qu'on exile les princes, et qu'on entasse les enfants dans ces vestibules d'enfer qu'on appelle les Ecoles neutres. C'est au nom de la loi qu'on obligera demain les élèves du sanctuaire à quitter le séminaire pour la caserne. A Sodome, les crimes contre nature étaient aussi la volonté du plus grand nombre, c'est-à-dire la loi comme on l'entend à présent.

En dérive la famille ! L'homme n'a point le droit de séparer ce

que Dieu a uni, c'est la parole infaillible du Maître. Et si la loi de Moïse permettait, dans certains cas, la répudiation de l'épouse coupable, cette exception n'était accordée que *ad duritiam cordis*. Mais pour des cœurs éclairés par la grâce de la Rédemption et sous la loi nouvelle, le divorce est un crime que Dieu condamne. Avec les unions libres, la cité des hommes devient un repaire de bêtes fauves, la maison n'est plus qu'une étable, la famille un troupeau.

* * *

Il n'y a donc plus rien sur cette épave qu'une France mourante, épuisée, finie ? Détrompez vous.

Pendant que tout secours humain s'effondre et disparaît, l'arche sainte est debout. L'Eglise est là, toujours là vivante.

On lui prend ses enfants, elle pleure sur eux, mais elle vit.

On lui prend ses biens ; elle est pauvre, mais elle vit.

On renverse ses autels ; elle s'afflige, mais la poitrine des martyrs suffit pour le sacrifice, quand la pierre vient à manquer. Car *je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin*, a dit le Maître. Et sa parole ne ment pas.

La cité de mort s'agrandit, et la peste des âmes fait des ravages terribles, mais dix justes auraient sauvé Sodome, et il y a plus de dix justes dans nos villes de France.

La France chrétienne vit et vivra.

(*Le Pèlerin*).

LIGUE CATHOLIQUE CONTRE L'ALCOOLISME.

Son Eminence le cardinal Manning a fait connaître au dernier congrès de Liège le but et l'organisation de la LIGUE DE LA CROIX, ou *Ligue contre l'alcoolisme*.

Voici les dispositions communiquées par Son Eminence.

1.—La *Ligue de la Croix*, bénie par Pie IX, de sainte mémoire, et par Léon XIII, n'a que deux conditions essentielles :

1. Abstinence absolue de toute liqueur enivrante ;

2. Pratique fidèle et constante de la religion catholique.

Ces deux conditions suffisent pour gagner les indulgences attachées à la Ligue par les Souverains-Pontifes.

La promesse d'abstinence est nullement un vœu ; mais une promesse faite à la Ligue comme condition d'entrée et de persévérance.

Ses règles sont :

1.—Une réunion du soir, du dimanche, dans l'école ou dans la salle de la paroisse, réunion présidée par le curé ou son délégué, toujours un prêtre. Chaque section est paroissiale et le président est toujours un prêtre de la paroisse.

A ces réunions il est permis à nos laïques et à nos ouvriers de

parler exclusivement sur la tempérance, la ligue, etc., mais toutes les questions politiques sont péremptoirement défendues.

2.—Communion générale à certaines époques déterminées par le curé.

3.—Une fête annuelle et générale de toutes les sections voisines à quelqu'endroit convenable. Le mois passé nous avons réuni à peu près 20,000 ouvriers avec leurs familles et cinquante prêtres au palais de Chrystal, près de Londres.

Chaque section a son étendard, tous portant l'image des patrons ou de la sainte Vierge ou du Saint Sacrement, sa musique et sa garde, c'est-à-dire un nombre choisi d'hommes qui sont les zélateurs de la Ligue.

La Ligue a été visiblement bénie de Dieu. Il y a quatorze ans, nous n'avions que six ou huit sections. Aujourd'hui il y en a 160 en Angleterre, en Irlande, en Ecosse, dans la principauté de Galles, dans nos colonies et dans les Etats-Unis. Léon XIII a étendu toutes les indulgences à tous les peuples de langue anglaise. La Ligue s'est même établie dans le canton du Valais.

A leurs réunions les membres portent une petite croix argentée.

Nous travaillons soigneusement pour obtenir le consentement des parents pour l'enrôlement de leurs enfants dans nos écoles. C'est l'œuvre la plus vitale de la Ligue. Prévenir vaut mieux que guérir. Les enfants persévèrent avec une fidélité extraordinaire. Dans une école où, l'année passée, mille enfants ont fait la promesse, pas un seul n'a dévié.

Le retour des âmes les plus abandonnées, à Dieu, la fréquentation des Sacrements, la sanctification de la vie domestique, le salut et l'éducation des enfans, résultats directs et indirects de la Ligue, dépassent toute espérance.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

La presse de tous les pays a fait un bon accueil à l'Encyclique aux évêques portugais. Le *Temps* de Paris, après avoir surtout relevé le passage relatif au clergé, ajoute :

“ Etant donné les habitudes de réserve et de discrétion du style pontifical, on ne peut qu'être frappé de la netteté de ces expressions, qui attestent chez le chef actuel de l'Eglise une ligne de conduite résolument tracée et des maximes invariables sur l'attitude du clergé en face de la société civile. ”

En reproduisant ce document, la presse catholique allemande insiste particulièrement sur les conseils qu'il donne aux journalistes et sur les devoirs qu'il leur trace.

Le *Bien Public* de Gand y trouve, comme dans toutes les Encycliques de Léon XIII, “ les enseignements les plus élevés de la doctrine catholique unis aux appels les plus pressants à l'amour et à la charité. ”

Il remarque que, quoique appropriées à des circonstances locales,

tes encycliques contiennent toujours des enseignements d'une portée générale et il ajoute :

“ On aura remarqué que dans cette Encyclique aux Portugais, Léon XIII insiste beaucoup sur les bienfaits de l'accord des deux pouvoirs dans la foi et le dévouement à la Religion et à l'Eglise ; c'est cet accord qui fait la grandeur du Portugal.

La *Neue-Freie Presse* fait l'éloge de l'esprit de paix, d'équilibre qui anime cette Encyclique, ainsi que des leçons opportunes du Pape, relativement au rôle et à l'action des catholiques et du clergé dans le monde moderne.

Un progrès sensible se manifeste dans les rapports entre le Vatican et la Prusse ; il est constaté par les journaux allemands dans lesquels nous lisons :

La *Gazette de Silésie*, organe semi-officiel, a publié une insinuation très-importante sur le mode futur de la révision des lois de mai. D'après ses informations, la loi prochaine sera élaborée sur la base des négociations avec le Vatican. Cet enseignement est d'une haute importance. On assure, en effet, que les négociations actuelles avec Rome revêtiront un caractère plus officiel et plus diplomatique que par le passé. Comme on le sait, l'Etat prussien a révisé jusqu'ici les lois de mai d'une manière indépendante. Les premières lois ne furent pas même soumises au Saint-Siège. Quant à la dernière loi, elle lui fut confidentiellement communiquée, pour connaître ses désirs et ses vues.

Le gouvernement semble prendre, cette fois, un moyen plus facile et plus direct. C'est pourquoi les négociations diplomatiques précéderont l'élaboration de la loi religieuse. De cette manière cette loi reposera sur une entente diplomatique véritable. ”

Le séminaire catholique de Cologne, fermé pendant la période du *Kulturkampf*, a été rouvert le 15 octobre. Vingt-deux élèves y sont inscrits. Il en sera de même des autres séminaires.

M. Paul Bert, résident-général au Tonkin, a adressé le 25 août dernier une importante circulaire aux résidents et vice-résidents. Nous en détachons ce qui a le plus particulièrement rapport aux relations des résidents avec les missionnaires :

“ Le traité du 15 mars 1874 a fait disparaître, par son article 9, les inégalités qui existaient autrefois entre les chrétiens d'Annam et les autres sujets du royaume.

“ Le traité du 6 juin 1884 confirme expressément ces dispositions que, par suite, nous nous sommes engagés à faire observer. *Les missionnaires ont été nos précurseurs en Indo-Chine et, dans les périodes de troubles, les premières victimes des mouvements insurrectionnels. Ils nous ont aidé jadis de leurs renseignements et de leurs conseils.* Aussi les populations chrétiennes ont été souvent maltraitées et persécutées, non seulement pour raisons religieuses, mais comme amis des Français. *Nous ne devons pas oublier nos dettes de reconnaissance.*

Un tel hommage rendu par M. Paul Bert à l'influence et au patriotisme des missionnaires ne saurait être suspect.

A Paris, pour la rentrée des Cours et tribunaux, le 15 octobre, a

été célébrée la messe du Saint-Esprit dite la *messe rouge*, à cause de la couleur des ornements sacerdotaux.

A dix heures trois quarts, le tribunal de commerce, précédé de ses huissiers, entre dans la Sainte-Chapelle et occupe ses bancs.

Entrée des huissiers de la cour d'appel, des avoués de première instance, des avoués d'appel, des juges de paix.

A dix heures trois quarts, entrée de l'ordre des avocats, précédé de son huissier, conduit par son bâtonnier.

A onze heures (heure fixée pour la messe), entrée de Mgr Richard, archevêque de Paris, assisté de M. le curé-archiprêtre de Notre-Dame, célébrant, et du clergé.

Presque aussitôt vient la cour de cassation. En dernier lieu la cour d'appel ; ce sont les magistrats *rouges*.

La messe a été suivie, en général, avec recueillement. A peine remarque-t-on deux ou trois élus des nouvelles couches qui ne savent pas encore se tenir en public ; mais dans l'ensemble ils ne sont pas remarquables.

Après la messe, Mgr Richard donne la bénédiction. Chacun se découvre, libre-penseur ou non ; dans les rangs du barreau, plusieurs font le signe de la croix. On sait que la toque, qui est ici un signe distinctif des ordres plutôt qu'une coiffure, est portée dans les solennités religieuses où les ordres judiciaires paraissent en corps.

La Chambre des députés vient de voter, après le Sénat, une loi sur l'instruction primaire qui achève l'œuvre funeste commencée par la loi du 28 mars 1832.

Cette nouvelle loi exclut les congréganistes de toutes les écoles et envoie les Frères aux armées.

Malgré les courageux discours des députés conservateurs démontrant aux républicains que cette loi néfaste porte de monstrueuses atteintes à la liberté de conscience, aux droits garantis à tous les citoyens par la constitution, à la liberté d'enseignement, la majorité républicaine n'a rien voulu écouter.

Son siège était fait.

Cette loi, tous les catholiques la considèrent comme une déclaration de guerre, aussi M. le comte de Mun, aux applaudissements des conservateurs de la Chambre, a-t-il répondu par le serment solennel de rendre guerre pour guerre et coups pour coups. Il n'a pas caché que, provoquée à un duel à mort, la conscience catholique l'acceptait, et qu'il fallait maintenant que l'une des deux périt, la République ou la Religion. M. de Mun a mis en lumière le point principal, à savoir que les catholiques avaient voulu et demandé la paix, et qu'ils ne se résignaient à cette lutte mortelle que le couteau sur la gorge, mais avec toute la force que donnent la légitime défense et le droit.

UNE VIERGE INDIENNE.

M. l'abbé André, notre compatriote, dit la *Semaine* du Puy, nous adresse le récit suivant :

La semaine dernière, à cinquante pas de ma nouvelle résidence, une ange de la terre échappait à ses mortels liens pour s'envoler au ciel. Elle s'appelait Amourdammâl (Ambrosine) et fut, en effet, pendant les vingt-cinq ans de son exil ici-bas un vrai parfum de pureté, de piété, de filial abandon à la sainte-volonté de Dieu. Elle appartenait à une des premières castes de l'Inde ; mais, comme sa Mère du ciel, excepté la gloire de descendre d'une suite d'aïeux qui furent riches, elle ne possédait rien ou presque rien des choses qui périssent. En retour, son cœur était plein de l'amour de la vertu, et la beauté de son âme se reflétait sur son visage en un radieux épanouissement qui la faisait distinguer entre toutes. Un de mes prédécesseurs dans ce *pangou* n'avouait qu'il avait rarement vu quelque chose de plus céleste que ses traits. Dès sa première enfance, éprise de la sainte vertu, elle conçut un vif désir de consacrer sa virginité à Notre-Dame dans notre couvent de *Trichinopoly*. Pour se rendre digne de cette grâce, elle vécut dès lors dans la plus parfaite innocence et s'adonna particulièrement à la dévotion envers la très sainte Vierge. Cependant, suivant la coutume universelle dans l'Inde, sa mère, sans lui rien dire à elle-même, l'avait depuis longtemps promise en mariage. Au reste, le jeune homme auquel on l'avait fiancée, offrait tous les avantages désirables à un cœur qui eût voulu se contenter d'un mortel pour époux. Quand Amourdammâl eût atteint sa quinzième année, la mère déclara à sa fille que, dans quelques jours, elle serait pourvue d'un mari. Amourdammâl répond qu'elle a choisi déjà un époux, seul capable de suffire à son cœur, et elle demande la permission d'aller se consacrer à Dieu dans notre couvent. La mère, aveuglée par ses préjugés païens, qui regardent comme chose d'un autre monde la virginité et qui, malheureusement, sont encore trop vivaces chez bon nombre de parents chrétiens, s'oppose ouvertement au dessein de sa fille. Accablée par ce refus, la pauvre vierge pleura beaucoup. Espérant que le temps triompherait de la résistance maternelle, elle demanda un sursis. Le sursis fut accordé ; mais il n'aboutit à rien. Le sursis expiré, on annonce à la vierge désolée que dans huit jours elle devra se trouver à l'église avec son fiancé pour recevoir la bénédiction nuptiale. Que faire pour échapper ? Amourdammâl était alors très robuste, la plus forte du village, m'a-t-on assuré. Prierait-elle le bon Dieu et Notre-Dame de lui prendre la santé pour lui laisser sa chère virginité ? On le dit, mais je n'ai pas songé à le lui demander ; j'étais si loin de penser qu'elle partirait sitôt pour la patrie des enfants de Dieu ! Le fait est que cinq ou six jours avant celui qu'on avait fixé pour la bénédiction nuptiale, elle tomba subitement malade. La maladie fit différer le mariage. On se flatte que trente jours de traitement

seront plus que suffisants pour avoir raison d'un mal qui semble une affection de poitrine sans gravité. Le mal se montra rebelle. Impatient, le fiancé se pourvut ailleurs. Grande joie pour notre vierge. Cependant la permission de s'enrôler au couvent si la santé revenait n'annonça pas. La guérison ne s'annonça pas non plus. Amourdammâl reçut avec une angélique résignation la double épreuve de la maladie et de la privation du couvent. Celle-ci fut de beaucoup la plus douloureuse de toutes les deux, car elle trouvait une très sensible consolation dans le bonheur de rester vierge. Le sentiment de ce bonheur était visible à tous dans ce radieux épanouissement qui jamais ne quitta son visage. Et cependant que n'a-t-elle pas eu, à dévorer de souffrances ? Aux déchirements d'une toux qui ne lui laissait de répit ni la nuit ni le jour, à un accablement extrême qui ne lui permettait pas le moindre travail, à un continu essoufflement très voisin de la suffocation, venaient se joindre le délaissement et les privations les plus dures. Sa mère la laissait des mois entiers pour rester près de ses deux fils très loin de là. Amourdammâl était alors réduite à la solitude la plus complète, réduite, la pauvre fille que le moindre mouvement jetait dans une espèce d'agonie, à se procurer et à préparer elle-même sa nourriture. Mais cette nourriture, comment lui venait-elle ? Je n'ai jamais pu me l'expliquer que par un miracle de la paternelle Providence du bon Dieu. Tout son avoir se réduisait à un bout de champ dont les trois quarts de la récolte couvraient à peine les frais de culture et les exorbitants impôts dont se voient honorés les sujets du roi de Puducottei. L'an passé, pour tout revenu de sa terre il lui resta... 4 francs. Et elle était radieuse et moi qui la voyais ainsi toujours rayonnante de joie, que j'étais loin de soupçonner sa détresse ! Bien différente de l'universalité des Indiens qui sont toujours à crier misère, jamais elle ne m'avait dit un mot de ses difficultés. Et, certes, ce n'était ni faute d'ouverture, ni fausse honte de se dire pauvre. Mais elle craignait d'importuner le missionnaire.

Je ne connus que bien tard et par ses voisins le besoin extrême où elle était. Hélas ! à mon grand regret, je ne pus lui être que bien peu utile. Et cependant elle ne savait comment m'exprimer sa reconnaissance ; et dès qu'elle avait pu réunir quelques sous elle parlait de me retourner ce que je lui avais donné ! C'est dans une vive piété qu'elle puisait, et cette délicatesse du cœur, chose à peu près inconnue chez l'Indien, c'est-à-dire chez les infidèles, et ce filial, ce toujours souriant abandon entre les mains de son Père du ciel : depuis bien des années, elle n'en avait pas d'autre. La dévotion envers la sainte Vierge avait été toujours sa dévotion favorite. Amourdammâl la pratiquait par tous les moyens connus d'elle.

L'année dernière, la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus s'empara de son âme d'une manière absolue.

Dès cette époque, sa piété sembla redoubler, surtout son amour

pour la divine Eucharistie et pour la très sainte Messe. A la Communion mensuelle, elle ajouta la Communion du premier vendredi, la Communion hebdomadaire, la Communion même sur semaine. Jusqu'alors, pour éviter l'excès de fatigue, elle s'était contentée de venir à Kalattupatty, pour sa messe, le dimanche seulement. Les autres jours elle entendait celle d'un prêtre indien qui est dans son village, à Aür même. Mais, éprouvant plus de dévotion à la messe de son pangou-souâmi (son propre prêtre), elle modifia sa conduite en ce point ; et, pendant les six derniers mois de sa vie elle n'a pas hésité un seul jour à faire de grand matin, même avant l'aurore, le chemin d'Aür à Kalattupatty. Il lui fallait une grosse heure. Je l'entendais de loin à sa toux qui la suffoquait. Elle n'était jamais en retard et trouvait même rarement les portes ouvertes. Un jour elle me dit : " Mon Père, je dois mourir pendant que vous êtes encore dans le pangou. C'est vous qui devez dire ma messe de *Requiem*. Mais il faut que je me prépare à la mort par une bonne retraite à Trichinopoly avec les congréganistes. Je n'ai jamais eu cette consolation si désirée. Cette année le Sacré-Cœur de Jésus ne saurait me la refuser comme préparation dernière. — Mais où mangeras-tu ? lui demandai-je. As-tu des parents à Trichinopoly ou bien pourras-tu donner les 20 sous qu'il faut payer pour manger au couvent ? — J'ai des parents à Trichinopoly, mais ils ne peuvent m'être d'aucun secours. Ils habitent beaucoup trop loin du couvent où se donne la retraite. D'ailleurs, je voudrais bien pouvoir faire, sans les distractions du dehors, cette retraite préparatoire. C'est pourquoi j'ai réuni 10 sous. Le Père voudra bien me prêter les dix qu'il me faut encore. J'ai chez moi quelques grains, reste de la dernière récolte, dès que je pourrai les vendre j'aurai à peu près de quoi payer ma dette au Père. " Je lui donnai les 10 sous : " Mais, repris-je, et le voyage ? Auras-tu assez de force pour atteindre Trichinopoly ? — Je partirai de nuit et ferai le voyage par petites étapes, me répondit-elle. "

La veille de la retraite, elle partait avec une compagne qui, elle aussi, n'est loin du couvent que parce que le diable s'est logé, non dans l'esprit, mais dans la bourse des parents.

Il fallut à nos deux voyageuses tout un long jour pour franchir les quatre lieues qui les séparaient de Trichinopoly. L'effort que fit sur elle la pauvre malade la réduisit à l'extrémité.

Dès le second jour de la retraite, elle reçut l'extrême-onction vers le soir, et dut, malgré l'énergie de sa volonté, interrompre l'assistance aux exercices. Mais elle avait la confiance de ne pas mourir loin de son pangou-souâmi. Elle retrouva, en effet, assez de force pour revenir à Aür, sur un char où la charité lui donna une place. Là, dans son cher village d'Aür, elle trouvait son pangou-souâmi, récemment transféré pour des raisons de salubrité. Aussi, malgré son épuisement excessif, elle ne manqua pas un seul jour de se rendre à l'église dès cinq heures du matin, pour la prière et la messe, et de nouveau le soir pour la récitation du

chapelet, la lecture spirituelle et autres pieux exercices communs. Cependant sa toux et ses accès de toux étaient pour les assistants un dérangement intolérable. Je crus devoir, pour le bien commun et général, lui interdire de venir à ces exercices de piété : “ Alors, Père, s’écria-t-elle, il ne me reste que de mourir. ” Le lendemain, jour de la Toussaint, pour se dédommager sans doute, elle resta à l’église depuis sa Communion jusqu’à la nuit. On dut l’emporter chez elle, c’est-à-dire à cinquante pas de là.

Dès ce jour la toux cessa, l’essoufflement parut diminuer. Ce ne fut plus qu’un long colloque avec Notre Seigneur et Notre Dame.

Le samedi suivant, à quatre heures et demie du matin, elle m’envoyait prier de lui porter la Communion. “ Est-elle donc bien mal ? demandai-je étonné de sa démarche. — Non, me répondit-on. Cependant elle dit qu’elle va communier pour la dernière fois. ”

Après ma messe, je lui portai la Communion ; mais, ne croyant pas à sa parole, je ne crus pas la lui devoir donner en viatique. Toute sa matinée se passa en affectueuses oraisons jaculatoires à Jésus, à Marie et à saint Joseph. Après le dîner elle m’envoyait sa mère me demander mon maître d’école pour lui dire la préparation à la mort :

“ Eh ! qu’est-ce que cela ? m’écriai-je, est-elle donc à sa fin ? — Oh non ! me répartit la vieille, mais elle a cela dans sa tête qu’elle doit mourir aujourd’hui. ” Quand le maître d’école fut là, elle se prosterna la face contre terre pendant la durée entière de la pieuse lecture ; et, comme on engageait le lecteur à omettre les prières pour les agonisants : “ Non, non, dit-elle : il ne faut rien laisser. ” Lorsque tout est fini, Amourdammal se remet sur sa natte, tourne ses yeux vers le crucifix et l’image de Marie et s’endort du sommeil des justes. C’était le samedi, pendant que, dans l’église les fidèles récitaient le chapelet, ce chapelet qu’elle n’avait jamais omis de réciter chaque jour, ce chapelet qu’elle n’avait interrompu d’aller réciter à l’église en commun que sur un ordre exprès de son confesseur. Mon maître d’école me revint le visage tout mouillé de larmes de ravissement.

De trois jours entiers, il ne pouvait parler d’autre sujet que de cette mort : “ Oh ! me répétait-il sans cesse, il est impossible que cette âme ne soit pas entrée au Ciel ce jour-là même ! ” Le lendemain de sa mort, les Congréganistes faisaient la Communion à son intention. Plusieurs songèrent non à prier pour elle, mais à la prier pour eux. .

DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés.

xx Mach. XII, 46

PRIONS POUR NOS MORTS

L. Archambault.—H. Brunet, ép. Charest.—Théophile Foisy.—Eli. Dozois, ép. F.-X. Bronillet.—Catherine Welsh.—Rosa Hogan.—M. Boyle.—Alexis Roy.—A. Chaut.—F. Lanctot.—M. Boucher, ép. Dupré.—J. McMahon.—O. Morin.—M. Harkin.—D. O'Brien.—M. Conney, ép. Dewar.—R. Meunier, ve R. Edger.—William Girard.—Rose Vaillancourt, ve J.-B. Dubé.—Cather. Clancey.—Samuel Larivée.—J. Hamilton.—Mar. Sauvé, ép. J. Carrière.—Edw. Pickering.—J.-B. St-Denis.—Marie Beauchamp.—Louise Migneault.

DE PROFUNDIS.

REMEDÉ DU DR SEY, DE PARIS

est sans contredit, le meilleur spécifique connu pour prévenir les dérangements des organes digestifs et pour guérir ces organes quand ils sont malades.

C'est un remède composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives et qui loin d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Les certificats suivants donnent une preuve suffisante de l'efficacité du **Remède du Dr Sey**.

Monsieur S. LACHANCE Montréal.

Je ne puis m'empêcher de reconnaître que le **Remède du Dr Sey**, dont vous êtes l'agent unique, m'a fait un grand bien. De tous les spécifiques dont j'ai fait usage pour régulariser l'action des organes digestifs, c'est celui qui m'a donné le plus de satisfaction. Je le conseille surtout aux personnes qui souffrent de la dyspepsie flatulente et j'espère que, comme moi, elle verront leur santé s'améliorer notablement.

Veuillez croire à la respectueuse estime de votre bien dévoué **L. J. LAUZON, Ptre.**

Sain^t Henri de Mascouche 10 octobre 1884.

M. Lachance. Ayant fait usage du **Remède du Dr Sey**, pour la dyspepsie, je m'en suis très-bien trouvé.

St Thomas, s^{ur} r^{ue} Pétrieuse, salle d'Asile St-Vincent de Paul,
Montréal, 14 octobre 1884.

EN VENTE CHEZ TOUS LES PHARMACIENS \$1.00 LA BOUTEILLE.

Agent pour la Puissance,

S. LACHANCE, 646 ST-CATHERINE, MONTREAL

Succursale : Coin des RUES DESERY & NOTRE-DAME, HOCHELAGA.

PENTURES A RESSORT DE GEER

employées dans plus de trente églises et dans un plus grand nombre d'édifices publics, les seules durables.

AUSSI BOURRELETS EN CAOUTCHOUC POUR GARANTIR DU FROID PAR LES PORTES ET FENETRE

Chez **L. J. A. SURVEYER,**

1588, RUE NOTRE-DAME.

BEAUCHAMP & BÉTOURNAY

SAISON D'ÉTÉ. Assortiment complet et varié d'étoffes à robes des plus jolies, et des meilleures fabriques. **CACHEMIRE**s en très grande variété.

REDUCTION EXTRAORDINAIRE, dans les prix.

SPÉCIALITÉS D'ÉTOFFES, pour les communautés religieuses et les pensionnats.

677 RUE SAINTE-CATHERINE MONTREAL



CLOCHES D'ÉGLISE
THE JONES BELL FONDRY CO.
 TROY N.-Y. U.-S.
MEARS & STAINBANK
 LONDRES-ANGLETERRE

REPRÉSENTÉS PAR
H. & J. RUSSEL
 22 RUE ST-NICOLAS, Montréal.
 AGENTS DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DE BELGIQUE,
 FABRICANTS DE SOMMIERS EN EER.

BRITTON & BRUNET

PLOMBIERS

Poseurs d'Appareils à Gaz

A EAU CHAUDE ET A VAPEUR
 TOUTES ESPECES DE TRAVAUX EN METAL
 COMMANDES EXÉCUTÉES PROMPTEMENT

15, RUE CLAUDE

En face du Marché Bonsecours

MONTREAL

JOS. CHS. VAILLANCOURT
Menuisier & Charpentier
 45 PLACE JACQUES-CARTIER

MONTREAL.

Ouvrages de toutes sortes, en bois
 et en peinture,

A BAS PRIX

AUX MESSIEURS DU CLERGE ET AUTRES.

ÉTABLI EN 1859

HENRY R. GRAY

Chimiste-Pharmacien

144, Rue Saint-Laurent

MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparée avec
 soin. Première qualité de drogues et matières
 chimiques.

ARTHUR SIMARD

— DOREUR ET MANUFACTURIER DE —

MOULURES POUR CADRES.

Marchand de Gravures sur acier, Chromos, etc. Un magnifique as-
 sortiment de miroirs dans tous les prix.

SPECIALITE

ENCADREMENT DE CHEMINS DE CROIX

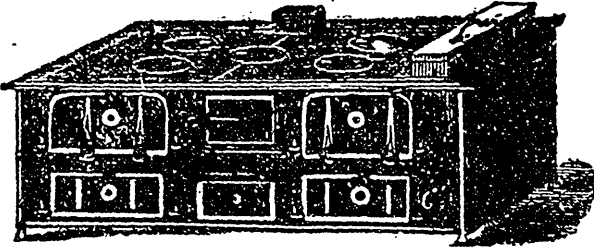
— ET —

DECORATIONS POUR EGLISES

Atelier : ECOLE DE REFORME, RUE MIGNONNE
 Magasin : No. 1662 RUE NOTRÉ-DAME, Montreal,

POELES de CUISINE FRANÇAIS en fer forgé.

LES
MEILLEURS
SUR LE
MARCHÉ
Adoptés



et approu-
vés par
un grand
nombre de
Pension-
nats, de
Couvents,
d'Hospit-
ales et
d'Hôtels.

F. FROIDEVAUX

No. 264, RUE SAINT-LAURENT, No. 264

Pesage d'Appareils de chauffage, pour Edifices publics et particuliers.

OUVRAGE GARANTI

COMMANDES EXÉCUTÉES AVEC SOIN ET PROMPTITUDE—PRIX RAISONNABLES



POUR LAMPES DE SANCTUAIRES.

DECLAIRAGE POUR ETABLISSEMENTS PUBLICS, PENSIONNATS COLLEGES.
Pureté garantie.

DE TOUTES SORTES POUR L'INDUSTRIE.

ESSENCES ET PARFUMS, PRODUITS CHIMIQUES.

L. E. MORIN, Jr. 14 Rue St-Thérèse, Montréal.

PEPIN & BOIRE

FACTEURS D'ORGUES D'EGLISE ET DE SALON

No. 605 Rue Sanguinet, Montréal.

30 ANS D'EXPÉRIENCE CHEZ MM. S. R. WERREN & FILS,

TORONTO

Satisfaction garantie et conditions faciles. Réparation et accordage exécutés promptement et à bas prix

Spécialité de Bois de Charpente et de Menuiserie
pour les Eglises, Chapelles & Couvents, pour
les sculptures, etc. Service prompt

HURTEAU & FRERE,

92 Rue SANGUINET. MONTREAL.

RECOMPENSE !

DE \$10 a \$50,

à toute personne qui nous in-
formera de quelque vacance
d'instituteurs dans les écoles ou de demandes. Pas de trouble ni de
dépense. Adresser un timbre pour circulaire à

AGENCE DES ECOLES, CHICAGO,
185 South Clarke St.

N. B. Nous avons besoin de toutes sortes d'Instituteurs pour les écoles et les familles.

ORGUES--HARMONIUMS DOMINION

—FABRIQUÉS SPÉCIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE.—

PAR LA

COMPAGNIE D'ORGUES ET DE PIANOS DOMINION, BOWMANVILLE, ONT.

A l'usage des Eglises et des chapelles de communautés, d'après des devis particuliers et autres que ceux du catalogue; ga garantis pour 5 ans et surpassant en RICHESSE, en PUISSANCE et en SUAUVITÉ DE SON les meilleurs instruments de fabrication étrangère. Les plus éminents Organistes du pays recommandent les Orgues-Harmoniums "DOMINION".

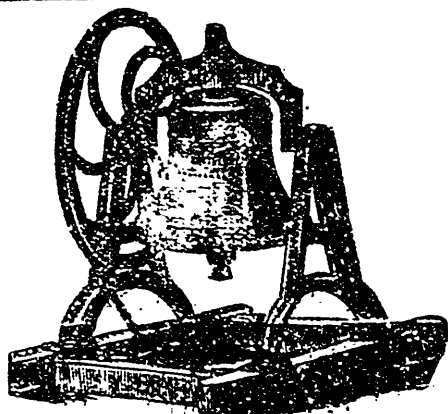
Satisfaction garantie et conditions faciles

Toujours en magasins, L'ASSORTIMENT LE PLUS VARIÉ QU'IL Y AIT EN CANADA
Commandes par la Poste et autres répliqués avec diligence. Grande réduction de Prix.

L. E. N. PRATTE

Agent général pour la province de Québec.

1676 RUE NOTRE-DAME, Montréal.



FONDERIE CANADIENNE

CLOCHES

POUR ÉGLISES, COLLEGES ET
COUVENTS.

Seules ou en Carillons
AVEC MONTURES EN FER OU EN BOIS

A meilleur marche et de meilleure
qualité que les cloches anglaises
ou américaines.

Fournitures pour intérieur
des églises.

Appareils de chauffage d'après le
meilleur système.

E. CHANTELOUP, 593, Rue Craig, Montréal, P. Q.

UNE SPECIALITÉ

MESSIEURS LES ECONOMES FERONT BIEN DE VISITER
LES

«NOUVEAUX MARCHÉS A BEURRE»

DE

J. B. RICHER

POUR LEURS PROVISIONS D'AUTOMNE

MARCHÉ CENTRE

468½ Rue LAGAUCHETIERE, 468½

SUCCESSALE AU MARCHÉ ST ANTOINE, RUE LAMONTAGNE, MONTRÉAL.

